

La délivrance de la licence Arbitre est subordonnée à la production de deux pièces majeures : la demande de licence (I) et le dossier médical (II). Vous trouverez ci-après le processus à respecter, défini au Statut de l'Arbitrage.

I. LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE DE DEMANDE DE LICENCE

Situation de l'arbitre	Arbitre en renouvellement dans son club	Changement de statut Indépendant → Club	Changement de club **	Nouveaux arbitres
Date de demande de licence *	Du 07 Juin 2023 Au 31 Août 2023		Du 07 Juin 2023 Au 28 Février 2024	
Saisie de la demande	Dématérialisée via Footclubs			
Procédure	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le club envoie un lien sur une adresse mail valide à l'arbitre, via Footclubs 2. L'arbitre complète le formulaire en ligne en vérifiant toutes les informations demandées 3. Le club valide la demande de licence complétée via Footclubs et indique obligatoirement le motif de changement de club 4. La Ligue reçoit automatiquement la notification de la part du club et contrôle la licence saisie 5. La licence est validée par la Ligue, celle-ci apparaît en « non facturée » sur le Footclubs du club demandeur sous réserve de mise à jour médicale 6. En cas de non-validation par la Ligue, une notification est envoyée au club avec le commentaire permettant de corriger l'envoi 7. La licence est imprimée par la Ligue et envoyée par courrier au correspondant club renseigné sur Footclubs (pensez à vérifier l'adresse d'expédition) 8. La licence apparaît comme validée sur le Footclubs du club demandeur 			

*dates impératives pour la comptabilisation au Statut de l'Arbitrage

** dans les conditions de l'article 30 du Statut de l'arbitrage ([Art.30_SA](#))

II. LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE POUR LE DOSSIER MÉDICAL ARBITRE (DMA)

La réalisation du dossier médical appartient à l'arbitre pour des raisons de confidentialité évidentes.

Dès réception du courriel de l'instance (Ligue/District) indiquant les examens médicaux à réaliser :

1. Prendre les rendez-vous médicaux obligatoires
2. Informer l'instance de la date de réalisation des examens

Dès réception du courrier de l'instance (Ligue/District) comprenant le dossier médical arbitre :

1. Editer le dossier [ici](#)
2. Compléter l'intégralité du dossier en suivant la notice jointe [ici](#)
3. Transmettre le dossier médical complet à l'instance (Ligue/District) en fonction de sa catégorie d'arbitre
 - a. En intégrant l'ensemble des comptes-rendus d'examens
 - b. Par voie postale, sous pli confidentiel
4. L'instance (Ligue/District) enregistre la date d'envoi du dossier dans le dossier de l'arbitre.
5. L'instance (Ligue/District) transmet le dossier médical de l'arbitre à la Commission compétente
 - a. Le dossier est validé par la Commission médicale, la licence peut être éditée
 - b. Le dossier est refusé par la Commission médicale, l'instance reprend contact avec l'arbitre pour l'informer de la marche à suivre pour faire valider son dossier

Le DMA doit être transmis au plus tôt pour permettre aux services administratifs concernés de traiter les dossiers avant la reprise des compétitions.

Le dossier médical peut-être envoyé « incomplet » dans un premier temps, en indiquant les dates des rendez-vous à venir.

Coordonnées des contacts pour les arbitres de Ligue

Ligue de Football des Pays de la Loire	Service Arbitrage 172 Boulevard des Pas Enchantés 44230 Saint Sébastien sur Loire	arbitrage@lfpl.fff.fr	02.72.74.88.92
--	---	-----------------------	----------------

Coordonnées des contacts pour les arbitres de District

District de Loire Atlantique (44)	14 rue du Leinster – CS 44502 44245 La Chapelle sur Erdre Cedex	medicale@foot44.fff.fr	02.28.01.21.09
District du Maine et Loire (49)	4, rue Pierre de Coubertin - BP 79937 49137 Les Ponts de Cé Cedex	sdaudin@foot49.fff.fr	02.41.57.67.97
District de Mayenne (53)	91 avenue Pierre de Coubertin 53000 Laval	cda@mayenne.fff.fr	02 43 59 79 74
District de la Sarthe (72)	225 rue de Beaugé 72000 Le Mans	cda@sarthe.fff.fr	02.43.78.32.05
District de Vendée (85)	Maison des Sports 202 Boulevard Briand - CS 30175 85004 La Roche sur Yon Cedex	dossiermedical@foot85.fff.fr	02.51.44.27.31